

## AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**Règlement numéro 2690**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2690 abrogeant le règlement numéro 2464 *établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire*, ainsi que ses amendements, soit les règlements numéro 2499 et 2649.

AVIS est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 17 décembre 2025

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate